



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES JEUNES Section foot à 11 *Le 1^{er} septembre 2025*

Président : MAIGRET Patrick

Présents : DEALET Dominique, BACON Xavier

AVENANT DU PV COMMISSION DES JEUNES DU 19 AOÛT 2025 :

- **Demande de dérogations des rencontres à domicile pour la saison**

**La Commission des Jeunes accorde la dérogation aux clubs de :
GROUPEMENT MONTATAIRE/CIRES pour les U14 et U15 de jouer le samedi à 14h30**

RC PRÉCY pour les U14 de jouer le samedi à 14h30

US VILLERS ST PAUL pour les U14 de jouer le samedi à 14h30

US BRETEUIL 1 et 2 pour les U15 de jouer le samedi à 14h30

US BRETEUIL pour les U18 de jouer le samedi à 17h30

US LAMORLAYE pour les U14 de jouer le samedi à 16h30

US BALAGNY pour les U15 de jouer le samedi à 15h30

US BALAGNY pour les U15 à 8 de jouer le samedi à 14h00

US MÉRU pour les U15 1 de jouer le samedi à 17h00

US MÉRU pour les U14 1 de jouer le samedi à 17h00

AS ORRY PLAILLY pour les U15 de jouer le samedi à 14h30

CA VENETTE pour les U18 de jouer le samedi à 15h00

Prochaine réunion sur convocation

Le Président et secrétaire de séance : MAIGRET Patrick